



Fondation
Monique-
Fitz-Back

Programme d'aide financière 2026

Dépôt des projets du 25 août au 19 octobre 2025

PARTENAIRES DU VOLET COMITÉS JEUNESSE

MOUVEMENT



Québec



VOLET

COMITÉS JEUNESSE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE (PAF)

- Appuyer la créativité et l'innovation dans le domaine de l'éducation au développement durable ;
- Favoriser l'engagement environnemental et social des jeunes.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU VOLET COMITÉS JEUNESSE

- Encourager le développement de projets au sein de comités formés dans l'établissement scolaire ;
- Consolider ces comités scolaires en finançant des projets ou des activités permettant de tisser des liens entre leurs membres ou reconnaître leur engagement.

PERSONNE RESSOURCE



Roxanne Paquet
Coordonnatrice des activités philanthropiques

rpaquet@fondationmf.ca
418-523-8585 poste 201

AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE

Ce volet bénéficie d'une enveloppe totale de 10 000 \$. Les aides financières qui seront accordées se situeront entre 200 \$ et 500 \$, selon vos besoins.

COMMENT SOUMETTRE UN PROJET?

Rendez-vous sur notre [site web](#) pour connaître toutes les informations nécessaires et pour remplir le formulaire en ligne.



DATES À RETENIR

25 AOÛT 2025

Lancement du Programme.

19 OCTOBRE 2025

Date limite pour soumettre un projet.

DÉCEMBRE 2025

Annnonce des projets acceptés aux établissements demandeurs.

20 OCTOBRE 2026

Date limite pour remettre le bilan final du projet avec trois photos libres de droits.

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Cette aide financière pourra couvrir 100% des dépenses admissibles du projet.

50 % de l'aide sera versée sur acceptation du projet et signature de l'entente par la direction de votre établissement. Les 50 % restants seront versés à la suite de la remise du bilan final et d'un minimum de trois photos de bonne qualité et libres de droits, transmises en format électronique. Ces photos et les citations des bilans seront utilisées à des fins promotionnelles.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

LES ÉTABLISSEMENTS

Le volet Comités jeunesse s'adresse à des jeunes de **12 à 17 ans**.

- École secondaire
- Centre de services scolaire

*Tout établissement désirant déposer un projet au PAF doit être membre du Mouvement ACTES.

L'adhésion est gratuite et accessible à la majorité des établissements publics du Québec.

Consultez le site web du Mouvement ACTES pour plus d'informations : <https://actes.lacsq.org/>

LES PROJETS

- doivent être approuvés par la direction de l'établissement;
- doivent être placés sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'établissement.

EXEMPLES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Formation ou temps de libération du personnel ;
- Augmentation des résultats d'une collecte de fonds ;
- Financement de comités dont les objectifs ne sont pas liés à des enjeux environnementaux ou sociaux (ex : comité de Noël, bal des finissant-e-s, etc.).

EXEMPLES DE DÉPENSES ADMISSIBLES

- Sorties ou activités pédagogiques en lien avec l'objectif du comité ou permettant la cohésion ou la reconnaissance des membres du comité (ex : organiser une sortie aux quilles, un dîner de comité, planifier une visite d'un centre de tri, etc.).
- Achat de matériel pour la réalisation de projets s'inscrivant dans les objectifs du comité (ex : décorations pour le local, matériel de bricolage, matériel d'identification des membres du comité ou pour réaliser une activité, etc.).

ÉVALUATION DE PROJETS

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

À valeur égale, la priorité d'attribution du soutien financier sera accordée aux projets soumis par les établissements n'ayant jamais bénéficié du PAF.

1. Contribution du comité : De quelle façon le comité encourage-t-il et soutient-il le développement de projets éducatifs au sein de l'établissement scolaire?

2. Participation des jeunes au comité : Le comité est-il issu de la volonté des élèves, en les impliquant activement de sa conception jusqu'à la réalisation de ses projets?

3. Portée du comité : En quoi le comité implique-t-il de manière directe ou indirecte plusieurs jeunes de l'école et favorise-t-il un maillage cohérent avec son milieu?

4. Intégration des dimensions environnementale et sociale : Comment votre comité promeut-il des activités ou des comportements environnementaux ou sociaux, en intégrant des valeurs telles que la solidarité, l'écologie, la démocratie et le pacifisme?

5. Pertinence du comité : En quoi le comité, ses objectifs et sa mise en œuvre sont-ils innovants et adaptés au milieu dans lequel il est implanté?

Besoin d'inspiration?

Exemples de projets pour le volet Comités jeunesse

- Organisation d'une journée de formation pour le comité ;
- Acquisition de matériel d'identification des membres du comité (ex : chandails) ;
- Acquisition de matériel artistique pour réaliser des affiches de sensibilisation ou de recrutement.



*Des exemples de projets réalisés dans ce volet sont présents sur notre site web.
Inspirez-vous de ces idées et ajoutez-y votre couleur!*



**Fondation
Monique-
Fitz-Back**

320, rue Saint-Joseph Est, bureau 207, Québec QC G1K 8G5
Téléphone : 418 523-8585 | Sans frais : 1 866 621-6927

fondationmf.ca

